

25 millions pour l'incinérateur

L'État va participer à hauteur de 25 % aux travaux de renouvellement de l'incinérateur de déchets ménagers du Sidor à Leudelange dont le devis approche les 100 millions.

Pour l'essentiel, le Conseil de gouvernement présidé, hier, par le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, s'est penché sur des projets de loi concernant la place financière, textes relevant d'une technicité extrême.

Le grand public, informé via un communiqué du SIP, retiendra deux textes de loi ayant trait au financement de projets à caractère plutôt régional.

L'un d'entre eux concerne en fait pas moins de 230 000 citoyens, soit les 2/3 des habitants du pays. Ceux-là même qui habitent dans la capitale, les communes du Sud et du centre du pays et dont les déchets ménagers sont brûlés dans l'incinérateur de Leudelange.

Les ministres ont adopté, hier, le projet de loi qui autorise le gouvernement à participer au financement des travaux de renouvellement des infrastructures d'élimination des dé-

chets ménagers du syndicat intercommunal Sidor.

Les fours actuels datent de 1976 et 1985, le syndicat envisage leur renouvellement sans quitter le site de Leudelange. Le coût total de cet investissement est estimé à 99,7 millions d'euros, dont 25 % à charge de l'État.

➤ 20 millions pour le Marienthal

Les ministres ont également approuvé le projet de loi relatif à la transformation et à la rénovation du centre Marienthal pour le compte du Service national de la jeunesse (SNJ). Ce dernier exploite diverses structures dans les centres d'Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal. Dans ce dernier, le SNG organise plus particulièrement des activités dans le domaine de la «pédagogie de l'aventure» et de la «pré-

vention contre les toxicomanies».

Déjà en 1995, la Chambre avait invité le gouvernement dans une motion à accélérer les travaux de modernisation du centre de Marienthal. Mais les travaux de rénovation, qui devaient démarrer au cours de l'année 1999, furent suspendus pour y loger des réfugiés du conflit du Kosovo. Les travaux peuvent recommencer, le crédit afférent est limité à 20,43 millions d'euros.

Parmi les autres décisions, il faut encore noter l'adoption du projet de règlement grand-ducal concernant la participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'Union européenne (EUFOR Tchad/RCA) en soutien des Nations unies au Tchad et en République centrafricaine.

Ou encore à l'émission d'une monnaie commémorative à l'occasion du 50^e anniversaire de la Banque européenne d'investissement.
A. K.